

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2022**

**N° 2022-055**

*L'an deux mil VINGT DEUX, le DEUX du mois de SEPTEMBRE, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.*

Date de Convocation :

25/08/2022

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe HERITIER, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT

Date d’Affichage :

26/08/2022

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents excusés : Monsieur David PETITON

Pouvoirs :

- Monsieur David PETITON à Madame Christine MOUQUET

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE*

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

*Suite à l’engagement des travaux de la Mairie, la Trésorerie nous informe que les frais engagés de 2 800 € pour les travaux d’étude préalable par le cabinet d’architecte doivent faire l’objet d’une opération d’ordre budgétaire afin de transférer le montant de l’article 2031 (Frais d’études) vers l’article 2313 (Constructions).*

*La décision modificative propose également le transfert des 2 500 € de l’article 6413 (Personnel non titulaire) vers l’article 6411 (Personnel titulaire).*

*Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, acceptent la décision modificative.*

*Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le **12 SEP, 2022***

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

*Le registre dûment signé*

**Le Maire**

**Olivier de CONIHOUT**

